

Organisme certificateur : AFNOR Certification :

11, rue Francis de Pressensé - 93571 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex - Tél. 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00

Correspondant : Benjamin CHEVILLON - Tél. 01 41 62 62 49 - Fax : 01 49 17 90 61

Secrétariat Technique : CENTRE TECHNIQUE DE MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION

17 rue Letellier, 75726 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 45 37 77 77 - Fax : 01 45 37 77 97

Correspondant : Jean-Pierre MARQUES - Tél. 01 45 37 77 78

ADMISSION DE L'USINE A LA MARQUE NF

**NF - BRIQUES DE TERRE CUITE**

DECISION du 01/06/2010

RECONDUCTION DU DROIT D'USAGE

n° 23 . 12 du 30/06/2019

La Société : TERREAL ESPAGNA DE CERAMICA SAU

Ctra, C-66, km 17,9

17120 LA PERA Espagne

usine de : LA PERA

est autorisé à apposer la marque NF de conformité à la norme NF EN 771-1+A1 : 2015 sur les produits suivants, dans les conditions fixées par le Référentiel de Certification de la marque NF 046 :

Groupe	Caractéristiques mécaniques		Référence commerciale	Ligne de fabrication (si nécessaire)	Date d'admission à la marque NF	Date d'admission à l'option Thermique	Date d'admission à l'option Sismique
	Classification	f <sub>b</sub> (MPa)					
P	RC 28	4,1	Cloison 3,5 : Cloison LD 400x200x35	1	10/02/2014	-	-
P	RC 28	4,1	Cloison 4 : Cloison LD 400 x 200 x 40	1	01/06/2010	-	-
P	RC 28	4,1	Cloison 5 : Cloison LD 400 x 200 x 50	1	01/06/2010	-	-
P	RC 28	3,9	Cloison 7 : Cloison LD 400 x 200 x 70	1	01/06/2010	-	-
P	RC 28	3,8	Cloison 10 : Cloison LD 500x200x100	1	03/02/2012	-	-
P	RC 40	5,0	Brique 15 : Brique LD 500x150x200	1	03/02/2012	-	-
P	RC 40	5,0	Brique 27 : Brique LD 500x200x270	1	03/02/2012	-	31/10/2017
P	RC 40	5,0	Brique 27B : Brique LD 500x200x270	1	03/02/2012	15/06/2018	31/10/2017
P	RC 40	4,6	Brique 20 : Brique LD 500x200x200	1	03/02/2012	-	31/10/2017
P	RC 80	10,0	CALIBRIC ONE V2	1	30/06/2019	30/06/2019	-

Les fiches d'identification des produits sont disponibles au secrétariat technique de la marque NF.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme d'inspection et le cas échéant, les essais réalisés en laboratoire extérieur. Le droit d'usage est accordé pour une durée de 24 mois à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et du Référentiel de Certification NF 046.

**Organisme certificateur :** AFNOR Certification :

11, rue Francis de Pressensé - 93571 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex - Tél. 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00

Correspondant : Benjamin CHEVILLON - Tél. 01 41 62 62 49 - Fax : 01 49 17 90 61

**Secrétariat Technique :** CENTRE TECHNIQUE DE MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION

17 rue Letellier, 75726 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 45 37 77 77 - Fax : 01 45 37 77 97

Correspondant : Jean-Pierre MARQUES - Tél. 01 45 37 77 78

ADMISSION DE L'USINE A LA MARQUE NF  
**NF - BRIQUES DE TERRE CUITE**  
 DECISION du 01/06/2010  
 RECONDUCTION DU DROIT D'USAGE  
 n° 23 . 12 du 30/06/2019

La Société : TERREAL ESPAGNA DE CERAMICA SAU

Ctra, C-66, km 17,9  
 17120 LA PERA Espagne

usine de : LA PERA

est autorisé à apposer la marque NF de conformité à la norme NF EN 771-1+A1 : 2015 sur les produits suivants, dans les conditions fixées par le Référentiel de Certification de la marque NF 046 :

Référentiel de Certification annexe 1 (§1.2.3)	Référence commerciale	Conductivité thermique certifiée $\lambda_c$ en W/m.K	Rapport F <sub>M</sub>	Résistance thermique <sup>(1)</sup> de la brique certifiée R <sub>u</sub> (m <sup>2</sup> .K/W)	Date d'effet
Cas					
2	Brique 27B : Brique LD 500x200x270	0,565	1,07	0,76	04/06/2018
2	CALIBRIC ONE V2	0,565	1,07	1,14	30/06/2019

### Montage

Produit	Montage du mur	Résistance thermique <sup>(1)</sup> calculée du mur (m <sup>2</sup> .K/W)	Date d'effet
Brique 27B : Brique LD 500x200x270	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 0.80$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale remplie de mortier traditionnel ( $\lambda = 1.30$ W/m.K), joint horizontal continu (épaisseur 0,9 mm au minimum, $\lambda = 1.30$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO15017-1 plan du 12/12/2013.	0,58	04/06/2018
	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 0.80$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale non remplie, joint horizontal continu (épaisseur 0,9 mm au minimum, $\lambda = 1.30$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO15017-1 plan du 12/12/2013.	0,60	
CALIBRIC ONE V2	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 0.80$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale non remplie, joint mince de mortier colle horizontal (Califix). Rapport du calcul thermique n° PO18050-1 plan du 24/10/2018.	1,10	30/06/2019
	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 0.80$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale remplie de mortier (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.63$ W/m.K), joint mince de mortier colle horizontal (Califix). Rapport du calcul thermique n° PO18050-1 plan du 24/10/2018.	1,10	
	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 0.80$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale non remplie, joint mince de mortier colle horizontal (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.63$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO18050-1 plan du 24/10/2018.	1,10	
	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 0.80$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale remplie de mortier (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.63$ W/m.K), joint mince de mortier colle horizontal (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.63$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO18050-1 plan du 24/10/2018.	1,10	

(1) Cette valeur est validée sur la base d'un calcul associant le modèle de brique certifié.

Les schémas de profil des produits et des gabarits (quand ils existent) sont disponibles auprès du secrétariat technique de la marque NF ou dans la documentation du fabricant. Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme d'inspection et le cas échéant, les essais réalisés en laboratoire extérieur. Le droit d'usage est accordé pour une durée de 24 mois à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et du Référentiel de Certification NF 046.